

Relevé de décisions à l'issue de la réunion du
Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)
de l'INSPE de l'académie de Poitiers
mardi 12 septembre 2023 - 9h30-12h30

Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions COSP 2013-09-12
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPE en date 5 septembre 2023, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 12 septembre 2023.
Étaient présents ou en visio-conférence :

Membres de droit :

- Madame Emmanuelle AURAS - Vice-présidente « personnalisation des parcours de formation »
Maîtresse de Conférences en sciences de l'éducation – sociologie, La Rochelle Université
- Monsieur François LECILLIER - Maître de conférences, IUT de Poitiers, Université de Poitiers
- Madame Valérie LEFEUVRE - Ingénieur d'études en application ENT et web, iMédia, Université de Poitiers

Personnalités extérieures :

- Monsieur Frédéric ARTAUD - IEN Adjoint au DASEN de la Vienne
- Madame Anne BOUCKER - IA-IPR histoire-géographie, Académie de Poitiers
- Madame Christelle FREDON - IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées,
Académie de Poitiers
- Monsieur Romain VANOUDEUSDEN - Directeur Recherche et Développement sur les
Usages du Numérique Educatif, CANOPÉ
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Directeur du laboratoire Cerca, UFR
Sciences Humaines et Arts, Université de Poitiers, président du COSP

Excusés :

- Monsieur Philippe CARRÉ - Professeur des Universités, Vice-président Systèmes d'information
et numérique, UFR Sciences fondamentales et appliquées, Université de Poitiers
- Monsieur François GEOFFRIAU - Responsable des formations MEEF de La Rochelle
Université
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT - IA-IPR EPS, académie de Poitiers
- Monsieur Nicolas EPINOUX, Responsable pédagogique de site – Campus des Valois
- Monsieur Jessy GANDON - Responsable Master MEEF 1er degré
- Monsieur Guillaume GARNIER - Responsable Master MEEF 2nd degré
- Monsieur Sébastien GOUDEAU – Responsable pédagogique de site – Niort
- Madame Cécile LALANNE – Directrice adjointe chargée de la mise en œuvre académique des
formations

Étaient représentés :

- Monsieur Philippe CARRÉ - Professeur des Universités, Vice-président Systèmes d'information et numérique, UFR Sciences fondamentales et appliquées, Université de Poitiers
- Monsieur François GEOFFRIAU - Responsable des formations MEEF de La Rochelle Université
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT - IA-IPR EPS, académie de Poitiers

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPE de l'Académie de Poitiers
- Monsieur Stéphane BRAVARD - Directeur adjoint – Assesseur à la pédagogie
- Madame Stéphanie NETTO - Responsable Master MEEF PIF INSPE de l'Académie de Poitiers
- Monsieur Victor MILLOGO, directeur-adjoint chargé de la recherche et de l'internationalisation
- Madame Frédérique VRAY – Responsable des services administratifs de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Membres invités :

- Monsieur Laurent GOUMY, formateur à l'INSPE, co-responsable du parcours MEEF2 SII
- Monsieur Pierre MOINARD, MCF à l'INSPE, didactique du français et de la littérature
- Monsieur Thierry ROY, formateur à l'INSPE, chargé de mission au numérique

Nombre de membres présents : 15 dont 3 invités pour une intervention ponctuelle

Nombre de votants présents : 11

Nombre de procurations : 3

Points à l'ordre du jour	Décisions	Votes indicatifs
Création d'une association culturelle étudiante sur site le INSPE du campus de Poitiers	À l'étude	Non concerné (NC)
Projet d'un club de lecture sur le site INSPE du campus de Poitiers	Projet recommandé par le COSP Une ébauche des statuts et un plan économique seront remis, par les porteurs de projet, à la direction.	NC
Budget prévisionnel - dotation Université de Poitiers - contribution à UP paye	Recommandation du COSP de limiter les modalités trop coûteuses de mise en œuvre des maquettes. Pour ce faire : dialogue avec le rectorat pour éviter les binômes de stagiaires ; optimiser la mise en œuvre des formations sur le territoire et les sites ; analyser pour chaque mention, parcours, composantes partenaires, les mises en œuvre des maquettes en les ramenant au cadrage.	NC

<p>Règlement des examens : analyse des critères et conséquences d'absence à un TD dans le cas du contrôle continu intégral</p>	<p>En attente de la décision de l'UP par rapport à ce point de règlement des examens, dont la formulation est ambiguë et l'interprétation incertaine, le COSP recommande d'appliquer la règle de l'UP et d'informer les formateurs et les étudiants des modalités de contrôle des présences. Veiller à l'harmonisation de cette évaluation entre les sites pour assurer l'équité et éviter tout recours de la part des étudiants.</p>	<p>NC</p>
<p>Analyse des conditions de mutualisation sur site (campus des Valois - 16) d'un parcours MEEF2 SII</p>	<p>Les conditions de mutualisation sur site du parcours MEEF2 SII, telles que présentées, sont recommandées par le COSP.</p>	<p>NC</p>
<p>Mise en œuvre de l'évaluation des compétences numériques Pix+Édu</p>	<p>Le COSP recommande d'opérer une évaluation réduite des compétences numériques par rapport au référentiel Pix+Édu, car l'évaluation complète recommandée par le référentiel n'est matériellement pas réalisable dans le cadre du Master MEEF. Le COSP recommande de se rapprocher de l'E AFC pour envisager la poursuite de l'évaluation dans le cadre du continuum de formation.</p>	<p>NC</p>